

Lancement du 1er budget participatif

Vous avez des idées, des projets pour votre ville ? Pour vous donner la possibilité de les proposer et de les voir se réaliser, la Municipalité met en place le 1er budget participatif madeleinois.

Dès l'âge de 10 ans, les habitants pourront déposer une idée de projet respectant les conditions d'éligibilité puis participer au vote afin de choisir trois projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser.

Pour cette première édition, la Ville a fixé une enveloppe de 22 155€ sur le budget d'investissement, correspondant à 1€ par habitant.

La Ville s'engage à concrétiser les projets lauréats (d'un montant total maximum de 22 155 €) à l'issue du vote des Madeleinois. La mise en œuvre du budget participatif se déroulera en 5 étapes clés.

Pour tout savoir sur le budget participatif, rendez-vous sur le [site](#)

Publié le 30 avril 2021